

Introduction historique de Paul Biot à la journée "Parlez-vous droits culturels ?" organisée le 13/12/21

Paul Biot, formateur.

Fédération du Théâtre-Action ; membre du Comité de pilotage de la
Plateforme « droits culturels » de C&D.

Voici une brève plongée, dans un ordre chronologique, en ce qui concerne les Droits Culturels et le sens particulier donné à la culture en Belgique francophone :

Le plus ancien, celui qui donnera son nom à la **Fondation Hicter, Marcel Hicter** :

Avril 1969 au Conseil de l'Europe, sur les braises encore chaudes de Mai 68 :

La culture n'est pas une matière extérieure à l'être humain. On n'a pas accès à la culture, on la fait surgir des individus. C'est la prise de conscience du besoin de s'exprimer et la maîtrise du ou des moyens de cette expression, c'est la **participation**.

Novembre 1974 : **Symposium sur « animation et démocratie culturelle »**.

La culture est une **attitude** : d'accueil, de dialogue, une manière d'être et d'agir, d'être responsable, dont le contenu renvoie non à une vision patrimoniale mais à la population elle-même (c'est déjà la Déclaration de MEXICO de 1982 **sur les créations anonymes, surgies de l'âme populaire**).

En 1976 : la démocratie culturelle affirme, pour tou-te-s, des droits égaux, et tend à créer pour chacun·e **les conditions matérielles et spirituelles de l'exercice de ses droits**. C'est, en 1974, avec 40 ans d'avance, le fondement du décret sur les Centres Culturels de 2013.



En 1971, issu de la même rupture culturelle de mai 68, le Mouvement du Théâtre Action, dont la démarche visait à « permettre aux groupes défavorisés de se réapproprier un langage pour faire entendre leurs problèmes et leur options propres ».

C'est-à-dire, sans vraiment le savoir, la mise en œuvre concrète de l'effectivité des Droits Culturels des personnes et collectivités discriminées, et qui depuis 50 ans aujourd'hui, expriment leur **humanité** (comme on dit à l'*Unesco*) dans près de 4000 créations théâtrales.



Plus proche déjà, en 1991, fondation de l'**ASTRAC**, le Réseau des professionnels en Centres Culturels.

Une des leçons de mai 68 était l'indispensable reconstruction du lien entre les champs culturel et social. Leur décloisonnement figurera en bonne place dans l'exposé des motifs du décret de 2013 fondé sur les Droits Culturels.

En 2019 dans son Mémoire destiné aux candidat·e·s aux élections, l'association rappelle que pour réaliser la plénitude des Droits Culturels, ce décloisonnement est une priorité.

L'**ASTRAC** n'a pas attendu la réponse du politique. En collaboration avec **Culture & Démocratie** et le **Réseau culture 21**, l'association inaugure le 16 novembre de cette année un cycle de 5 rencontres abordant les questions qui se posent aux travailleurs des Centres Culturels dans leur pratique quotidienne des Droits Culturels, « et qui émergeront des échanges guidés par la démarche **Paideia** ».



1994 : fondation de **Culture & Démocratie** ; c'est aussi l'année de la modification de la constitution qui reconnaît les Droits Culturels et affirme le **droit à l'épanouissement culturel**.

En 1996, Culture & Démocratie va participer à la campagne sur ce nouvel article 23 et se présente comme « le lieu de rencontre où se rejoignent le social et le culturel ».

A partir de 2009, les Droits Culturels deviennent, avec **Céline Romainville**, la variable permanente des orientations de l'association. Plusieurs ouvrages et articles du Journal développent la matière. En 2014 l'association accueille **Patrice Meyer Bisch**, et s'associe mais sans y aboutir à sa perspective d'une formation européenne **Paideia**.

Une **Commission droits culturels** voit le jour. Elle délègue à trois reprises deux de ses membres dans le Puy du Dôme pour répondre aux appels d'associations et d'institutions chargées depuis la loi NOTRE de 2015 de mettre en œuvre les Droits Culturels.

Culture & Démocratie publiera sur son site le **Manuel d'Approche des Droits Culturels** issu de ces rencontres.

Dès 2017, le projet de **Plateforme d'Observation des Droits Culturels** prend naissance. Avec l'appui de Comités de pilotage et d'accompagnement, **Morgane Degrijse** va assurer sa mise en œuvre à partir de 2019.



En 1999, le Théâtre de Poche à Bruxelles prend pour axiome l'article 27 de la Déclaration Universelle des Droits Humains sur le droit de toute personne de prendre part librement à la vie culturelle et crée l'association **ARTICLE 27**, qui a pour objectif de garantir un accès pour tous·tes à l'offre culturelle : ce sera **le ticket égal au prix d'un pain** symbolisant l'équivalence entre les besoins primaires du corps et de l'esprit.

Depuis lors, l'association développe des pratiques de participation active priorisant la population défavorisée.

En 2021 **Marie Camoin** partage avec les participant·e·s de la **Formation « droits culturels : principes et pratiques »** les processus d'analyse et d'évaluation d'**Article 27** en matière d'effectivité de ces droits.



Enfin, au tournant exact du millénaire naît la **Concertation Action Culturelle Bruxelloise**. D'abord **association de fait** créée par 9 centres culturels bruxellois en tant qu'organe commun de réflexion et d'action, elle devient en 2005 une **plateforme** qui s'ouvre bientôt aux autres associations du secteur socioculturel et artistique en Région bruxelloise, dans une optique de **promotion et de développement des Droits Culturels**.

Le **Décret de 2013** fondé sur ces droits lui est applicable.

Il était prévisible que la rencontre ait lieu entre la démarche de co-construction de la Concertation et celle de l'approche des droits culturels s'appuyant sur la réflexion et l'intelligence collective. En octobre 2019, sur la proposition de **Bernadette Vrancken**, alors directrice d'**Archipel 19**, le projet se construit d'une journée de formation en 2020. Le COVID la reportera en 2021 où elle deviendra le projet d'une année de rencontres.



Une formation qui - cela n'a rien d'étonnant - fera apparaître des convergences significatives avec les conclusions du **Rapport final de la Plateforme d'Observation des Droits Culturels de Culture & Démocratie**.

